

Le champlainois

OCTOBRE 2013

Maire : Raymond Beaudry
Conseillers (ères) : Sébastien Marchand Sonya Pronovost Claude Chartier
Benoît Massicotte Mireille Le Blanc Gilles Patry

INFORMATIONS MUNICIPALES

Élections 2013 : Plusieurs citoyennes et citoyens ont décidé de s'impliquer comme candidate et candidat à l'élection du conseil municipal. C'est avec plaisir que nous les félicitons pour leur engagement. Le rapport du président des élections nous informe qu'il y aura élection à la mairie et aux sièges 2 et 3. Félicitations aux quatre conseillers élus par acclamation. Avec le maire sortant, ils pourront prendre les décisions nécessaires jusqu'au jour de votation. Pour compléter la formation du conseil municipal, nous vous invitons à aller nombreux voter le 3 novembre prochain.

Les Fleurons du Québec : Suite à l'évaluation faite au cours de l'été, une nouvelle classification des Fleurons du Québec a été présentée le 19 septembre à Montréal. La municipalité de Champlain s'est vue décerner trois fleurons. Remerciements aux citoyens qui contribuent à rendre notre municipalité fleurie, propre et accueillante.

Prévention des incendies : La municipalité de Champlain a adopté le 1^o octobre dernier son Règlement relatif à la prévention incendie. Le règlement est disponible au bureau municipal et sur le site de la municipalité. Les grandes lignes du règlement sont résumées dans les pages suivantes.

Travaux municipaux : Les travaux d'assainissement des eaux de la rue Jacob se feront au cours du mois d'octobre. Les règlements pour l'asphaltage des rues Marsolet et Hervé-Toupin ont été adoptés. Les travaux se réaliseront soit en novembre ou au printemps prochain.

Usine d'engrais à Bécancour : Les dirigeants de IFFCO Canada ont rencontré récemment le maire et le directeur de la municipalité pour fournir plus d'informations concernant le projet d'usine de production d'engrais à Bécancour. Ce produit répondra aux besoins des agriculteurs, l'engrais n'étant pas produit actuellement au Québec. L'expertise de la compagnie permet de fabriquer l'engrais à partir du gaz

naturel, de l'électricité, de l'eau et de l'air. Ces intrants sont disponibles au parc industriel de Bécancour avec en plus l'accès au port maritime. IFFCO est sensible aux impacts environnementaux et tout est mis en œuvre pour les atténuer. Les citoyens de Champlain seront éventuellement invités à une rencontre d'information concernant la nature du projet et surtout les mesures prises pour respecter l'environnement.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

À la fin de la période de mise en candidature, 5 postes de conseillers ont été comblés par acclamation. Les conseillers élus sont :

- #1 Monsieur Sébastien Marchand
- #2 Madame Jocelyne Poirier Duchesne
- #4 Madame Mireille Le Blanc
- #5 Monsieur Paul-Arthur Hamelin
- #6 Monsieur Claude Boisvert

Les autres postes sont contestés et feront l'objet d'un scrutin qui se tiendra le 3 novembre 2013.

Les personnes mises en candidature pour ces postes sont

MAIRE :

Madame Sonya Pronovost 133, boul. de la Visitation Champlain QC G0X 1C0	Monsieur Guy Simon 823, rue Notre-Dame Champlain QC G0X 1C0
---	---

CONSEILLER AU SIÈGE NO 3 :

Monsieur Yvon Sauvageau 580, rue Notre-Dame Champlain QC G0X 1C0	Madame Nicole Tanguay 1108, rue Notre-Dame Champlain QC G0X 1C0
--	---

Vous avez reçu ou allez recevoir, au cours des prochains jours, un avis d'inscription sur la liste électorale municipale. Si vous constatez une erreur sur ce document, vous pourrez faire effectuer les corrections requises lors de la période de révision qui est indiquée sur l'avis. Si vous ne recevez pas d'avis, nous vous suggérons de vérifier si vous êtes bien inscrit sur la liste déposée au bureau municipal, 819, rue Notre-Dame, Champlain. Nous vous rappelons que seules les personnes inscrites sur la liste électorale municipale peuvent voter.

La votation se tiendra au centre du Tricentenaire, 961, rue Notre-Dame, Champlain le 3 novembre 2013 de 10 h 00 à 20 h 00. Le vote par anticipation se tiendra le 27 octobre 2013 de 12 h 00 à 20 h 00 au bureau municipal 819, rue Notre-Dame, Champlain.

COLLECTE – ORDURES MÉNAGÈRES ET GROS MORCEAUX

Nous désirons vous rappeler que les gros morceaux seront ramassés les 9 et 16 octobre aux jours habituels. (À l'exception des réfrigérateurs, des matériaux de construction et des déchets domestiques dangereux.)

La collecte aux deux semaines débute dans la semaine du 27 octobre par conséquent, il y aura une collecte le 30 octobre ensuite le 13 novembre et ainsi de suite.

Finalement, les feuilles seront ramassées le 30 octobre et le 13 novembre.

Dernière collecte sur les chemins privés à Champlain le 16 octobre 2013.

RÈGLEMENT RELATIF À LA PROTECTION INCENDIE

La municipalité de Champlain a adopté le 1^e octobre dernier son Règlement relatif à la prévention incendie. Le modèle est semblable à celui adopté par les autres municipalités de la MRC. Quelques éléments seulement sont spécifiques à notre municipalité. Le règlement est disponible au bureau municipal et sur le site de la municipalité. Résumons les grandes lignes du règlement et les principales mesures visant à assurer la sécurité des citoyens et la protection de leurs biens.

- Le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble doit permettre au service incendie de pénétrer sur son terrain et dans les bâtiments pour la visite et l'inspection des lieux. Il doit aussi répondre aux demandes d'informations.
- Le représentant du service incendie peut proposer des moyens pour prévenir les incendies et exiger des mesures correctives afin de respecter le présent règlement. Il peut également émettre des avis de courtoisie, des avis d'infraction et des constats d'infraction à toute personne qui ne respecte pas les dispositions du présent règlement.
- Lors d'une intervention, le personnel du service incendie peut pratiquer les brèches nécessaires au sauvetage de personnes ou au combat de l'incendie, pourvu qu'il y ait apparence raisonnable de risque de danger pour des personnes, des animaux ou des biens. Également, lors du déclenchement d'un système d'alarme, le personnel du service incendie peut utiliser la force nécessaire afin de pénétrer à l'intérieur du bâtiment s'il a raison de croire à un début d'incendie.
- Sur une période de 12 mois consécutifs, toute intervention du service incendie pour une fausse alarme, au-delà de la première intervention pour fausse alarme, est considérée comme une infraction au présent règlement.
- Des avertisseurs de fumée doivent être installés dans tous les bâtiments d'habitation selon les normes établies par le règlement. Dans les nouveaux bâtiments d'habitation, les avertisseurs de fumée doivent être raccordés à un circuit électrique. Les propriétaires doivent remplacer les avertisseurs défectueux et les occupants doivent assurer le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée, incluant le changement annuel de pile.

- Un avertisseur de monoxyde de carbone alimenté par un circuit électrique doit être installé dans tout bâtiment d'habitation doté d'un appareil à combustion solide ou d'un appareil alimenté au gaz naturel ou au propane ou à l'huile ainsi que dans tout bâtiment d'habitation contiguë à un garage aux fins de remisage d'un véhicule moteur. De plus, un avertisseur de propane alimenté à un circuit électrique dans toute pièce d'un logement desservi par un appareil au propane.
- Un extincteur portatif de type ABC d'au moins 5 livres doit être installé à chaque étage d'une maison de chambre ou d'un bâtiment comprenant plus d'un logement ayant un accès en commun au niveau du sol.
- Tout système électrique doit être maintenu en ordre, sans représenter un danger potentiel d'incendie. Les circuits des panneaux électriques doivent être clairement identifiés. Il est à noter que la friture ne peut être effectuée que dans une friteuse électrique. De plus, il est interdit d'utiliser un appareil de cuisson portatif alimenté au gaz propane ou au charbon de bois à l'intérieur d'un bâtiment incluant une véranda ou un gazebo fermé.
- Les feux à ciel ouvert sont interdits à moins d'avoir obtenu un certificat d'autorisation à cet effet. Les feux d'ambiance sont toutefois autorisés à la condition d'être confinés dans un contenant en métal ou dans une installation faite de matériaux non combustibles et d'être sous la surveillance constante d'un adulte. Il est à noter que les matières présentant un danger pour la santé ou l'environnement sont interdites.
- Il est interdit de procéder à la vente de porte en porte, à la vérification et au remplissage d'extincteurs portatifs sans avoir obtenu au préalable un permis de colportage pouvant être accordé aux conditions précisées dans le règlement.
- Quiconque commet une infraction aux dispositions du règlement relatif à la prévention incendie est passible d'une peine d'amende d'un montant minimal de 250\$ et maximal de 500\$. S'il s'agit d'une personne morale, les montants sont du double. Si le correctif n'est pas apporté, une infraction par jour peut s'appliquer.
- Malgré ce qui précède, une infraction pour fausse alarme (deuxième dans l'espace de 12 mois) est passible d'une amende de 250\$ pour une première infraction et de 500\$ pour les infractions suivantes.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer au texte du Règlement relatif à la prévention incendie qui est le document officiel de référence.



POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE DE CHAMPLAIN

La PFM (Politique familiale municipale) est une politique transversale d'intégration de toutes les dimensions humaines dans la municipalité : les loisirs, la culture et la vie communautaire, l'aménagement du territoire, le transport, la sécurité, l'éducation, la santé, l'habitation, etc. De plus, elle favorise l'engagement conjoint des familles et des aînés au mieux-être de la communauté, et ce, en partenariat avec le milieu.

(Source, Carrefour action municipale et famille)

Dans son nouveau plan d'action la PFM de Champlain intègre la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

Plan d'action 2014-2016

À l'automne 2012, vous avez été invités à remplir un questionnaire afin de permettre au comité de la Politique familiale de recueillir les besoins de la population de Champlain concernant huit champs d'intervention, soit : *information, loisirs et culture, vie communautaire, habitation, sécurité, transport, aménagement et environnement et services municipaux*. Suite à la compilation et l'analyse des données, le comité a travaillé à l'élaboration d'un plan d'action 2014-2016. Ce dernier répond directement aux attentes des citoyens et comprend de multiples actions permettant d'améliorer globalement les conditions de vie des familles et des aînés de la municipalité de Champlain.

Pour le lancement officiel du plan d'action nous vous invitons à un léger goûter, le dimanche 17 novembre prochain dès 11h00, au Centre du Tricentenaire, 961, rue Notre-Dame dans le gymnase. Grands-parents, parents et enfants sont vivement attendus. Les places sont limitées, s.v.p. réservez avant le 11 novembre.

Le comité de la politique familiale :

Le Comité PFM de Champlain est constitué de deux Conseillères et trois membres. Il s'agit de Mme Mireille LeBlanc et Mme Sonya Pronovost, conseillères, M Alexandre Dumas, Mme Diane Ricard et Mme Suzie Yeo. Si une implication dans notre comité vous intéresse, communiquez avec Suzie Yeo au 819-295-3357.

Le comité de PFM et MADA

EXPOSITION PRESBYTÈRE DE CHAMPLAIN

Exposition
Envolée de couleurs
du 5 au 27 octobre 2013

Entrée libre
tous les samedi et dimanche,
de 13:00 à 17:00

819-295-3544



Danielle David

Une exposition remplie de couleurs et d'émotions
Venez nous rencontrer
et amenez vos amis!



Stathis Petridis



Michel Boisvert

Vernissage
Dimanche le 13 octobre 2013
de 14 h à 16 h.



**Galerie d'Art
du Presbytère**

989 Notre-Dame, Champlain



Isabelle St-Onge

NOUVELLES DE LA PAROISSE

Fabrique Notre-Dame-de-la-Visitation-de-Champlain

989 rue Notre-Dame, Champlain, G0X 1C0 Téléphone : 819-295-3544 – Télécopie : 819-295-1029

Rencontres de ressourcement Communauté de base Justice Solidarité

Une rencontre de ressourcement d'une heure, une fois par mois, pour les adultes, c'est ce que propose Raymonde Tremblay, le premier lundi de chaque mois, à 19 h 30 au presbytère de Champlain. À l'aide des feuillets des Communautés de base Justice Solidarité (CJS), elle propose trois thèmes d'ici les Fêtes de Noël : Vivre en famille; 100% pure; L'économie en difficulté.

Les rencontres se déroulent en discutant de la vie quotidienne, en lien avec le thème proposé. Vers la fin de la rencontre, une lecture d'un passage de la Bible, toujours en lien avec le thème, est faite. Une discussion s'en suit et la rencontre se termine par une prière suggérée. Ces rencontres sont inspirées des trois quêtes des CJS, qui sont : la justice sociale, la solidarité et l'expérience de la Parole de Dieu.

Nouvelle catéchète

Le Trio pastoral est heureux d'annoncer l'embauche de Raymonde Tremblay comme nouvelle catéchète à Champlain. Raymonde habite à Champlain depuis 2010 et est membre du Trio pastoral depuis deux ans. En devenant catéchète, elle quittera le Trio pour se consacrer totalement à ses nouvelles fonctions. Elle s'occupera de la préparation aux baptêmes et de la catéchèse des enfants pour l'éveil de la foi. Elle veut aussi s'impliquer auprès des adultes en mettant sur pied, à Champlain, une communauté de base qui fera partie du



réseau des Communautés de base Justice et Solidarité. Elle a déjà été membre d'un de ces groupes à Sainte-Bernadette du Cap et a déjà été agente de développement du réseau.

Raymonde succède à Sœur Anna Bouchard, s.c.i.m. (jusqu'en 2006), Martin Côté (2004-2005), Louise Duchesne (2009-2011) et Nancy Cooke (2011-2013). De nombreux bénévoles se sont aussi joints aux catéchètes depuis 2009 : Dolorès Paquin, Henriette Gagnon, Fernande Déry, Laurette LeBlanc, Thérèse Adam, Rolande Laganière, Jeanne-d'Arc Gobeil, etc. Vous avez le goût de vous impliquer dans les projets de Raymonde? Communiquez au presbytère. Merci !

Éveil de la foi

C'est le temps d'inscrire les enfants pour la catéchèse. Cette activité permet aux enfants de s'initier aux bases de la religion catholique avec l'aide de leurs parents et d'une équipe de bénévoles. Selon l'âge de l'enfant, l'Éveil à la foi mène à la première communion, au sacrement du pardon et à la confirmation. Communiquez avec Madame Dany Brouillette au presbytère pour plus d'information au 819-295-3544.

Pour un petit moment de Paix

À partir du premier mercredi d'octobre et ensuite tous les mercredis matin, vous avez la possibilité d'assister à la messe à 9 h, au lieu de 16 h 30. La porte sera ouverte du côté de la sacristie où a lieu la célébration. Un petit moment de calme dans le tumulte des activités quotidiennes, ça peut faire du bien... Bienvenue à tous.

Campagne de financement 2013

La campagne annuelle de financement de la paroisse (dîme) se poursuit. Votre contribution est déductible d'impôts. Chaque paroissien doit y contribuer si nous voulons garder ouverts l'église et le presbytère, et si nous voulons continuer à offrir les services nécessaires. Merci d'y contribuer vous aussi et d'en parler à vos parents, amis et voisins.

Restauration des fresques

Il est toujours temps de faire des dons pour la restauration des fresques dans l'église. Actuellement, près de la moitié de l'objectif est atteint, mais il manque encore un peu plus de 25 000\$. Les travaux débiteront à la fin d'octobre et dureront huit semaines. Les fresques que l'artiste François-Édouard Meloche a réalisées dans l'église de Champlain en 1882-1883 ont été endommagées par l'usure du temps, mais aussi par un important dégât d'eau en 2007 avant la réfection de la toiture. Les travaux sont subventionnés en partie par le Conseil du patrimoine religieux du Québec. Pour faire un don, il suffit d'envoyer un chèque au presbytère de Champlain, 989, rue Notre-Dame, Champlain G0X 1C0. Pour information : 819 295-3544. Merci de votre généreuse contribution.

LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DES CHENAUX

Tu aimes les fleurs...le jardinage...les arbres...l'horticulture...tu te préoccupes de ton environnement, tu apportes une attention particulière à ton alimentation...tu es avide de connaissances face à tous ces sujets...

Deviens membre de la Société d'Horticulture des Chenaux, tu auras l'opportunité d'assister à 7 conférences, de participer à l'échange de plantes, à l'encan annuel et surtout tu auras la chance de jaser avec des gens qui, comme toi, savent s'émerveiller devant la beauté d'une fleur...d'un arbre...d'un potager rempli de délicieux légumes.

Voici les thèmes des différentes conférences offertes pour l'année 2013-2014 :

Mardi 1^{er} octobre : à St-Maurice...Les Champignons par Denis Plamondon

Mercredi 6 novembre : à Batisca...La souveraineté alimentaire par André Beaudoin

Mercredi 4 décembre : à Champlain...Ateliers de décorations de Noël avec Lydia Santerre

Mercredi 5 février : à St-Narcisse...Le paysage que l'on mange par Johanne Germain

Mardi 4 mars : à St-Maurice...Les Jardins Campanipole par Robert St-Arnaud

Mercredi 2 avril : à Batiscan...Les huiles essentielles avec Johanne et Stéphane Barrette

Mercredi 7 mai : à Champlain...Belles à croquer et fines herbes par Valérie Buist.

Mercredi 4 juin : à St-Narcisse...échanges de plantes et encan

En vente en début de conférence.

Carte de membre annuelle : 20\$ par personne ou 30\$ pour le couple.

Sinon, 6\$ par conférence pour les non - membres.

Les conférences débutent à 19 h pour se terminer à 21 h.

Nous anticipons la joie de t'accueillir,

Lauraine Gauthier, présidente (418) 328-8157

Les membres du C.A. Denis, Ginette, Solange, Johanne, Jean-Pierre...ainsi que la quarantaine de passionnés qui s'y donnent régulièrement rendez-vous te souhaite la bienvenue.

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LES RIVERAINS

Paniers de Noël aux personnes à faibles revenus

Le Centre d'action bénévole des Riverains est heureux d'offrir des paniers de nourriture aux personnes à faibles revenus qui habitent les municipalités suivantes : Champlain, Ste-Geneviève-de-Batiscan, St-Prosper ainsi que Ste-Anne-de-la-Pérade.

Les personnes ou les familles, désirant recevoir un panier de Noël, doivent compléter un formulaire disponible au Centre d'action bénévole, au 100, rue de la Fabrique à Ste-Anne-de-la-Pérade et ce, du 14 octobre au 15 novembre 2013 inclusivement.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 418 325-3100. Nous nous ferons un plaisir de vous répondre.

Le Centre d'action bénévole vous invite à une conférence portant sur les testaments et les préarrangements funéraires. Cette activité est offerte par deux spécialistes de ces domaines soit : Madame Martine Baribeau, notaire et Monsieur Michel Bouchard, directeur de funérailles. Venez en grand nombre et profitez de cette opportunité pour vous informer et poser vos questions !

Conférence gratuite

« POUR QUE VOS VOLONTÉS SOIENT FAITES ET QUE LA PAIX RÈGNE PARMI VOS PROCHES »

Vendredi, 25 octobre
9h00 à 12h00

Centre communautaire
Charles-Henri Lapointe
100 de la Fabrique
Ste-Anne-de-la-Pérade

Partenaires:

Santé
et Services sociaux
Québec

Caisse populaire de la Moraine
Caisse du Sud des Chenaux

Fiers partenaires
du milieu

 **Desjardins**

Bienvenue à toute la population de la MRC des Chenaux !
S.V.P. Réservez votre place : 418 325-3100

CLINIQUE DE VACCINATION

<u>DATE</u>	<u>HEURE</u>	<u>MUNICIPALITÉ ET LIEU DE VACCINATION</u>
4 novembre 2013	9 h -11 h 30 13 h -15 h	ST-MAURICE Salle municipale (à côté de l'église) 2431, Boulevard St-Jean
6 novembre 2013	9 h -11 h 30 13 h -15 h	LAC-AUX-SABLES Salle municipale 820, rue St-Alphonse
7 novembre 2013	9 h -11 h 30 13 h -15 h	ST-TITE Club des aînés de St-Tite 480, boulevard St-Joseph
11 novembre 2013	9 h -11 h 30 13 h -15 h	ST-STANISLAS Salle de l'Âge d'or (en bas) 33, rue du Pont
12 novembre 2013	9 h -11 h 30 13 h -15 h	ST-ROCH-DE-MÉKINAC Salle Anna-Nobert (située sortie du Village) 1455, route Ducharme
13 novembre 2013	9 h -11 h 30 13 h -15 h	STE-THÈCLE Club de l'Âge d'or 301, rue St-Jacques, local 214-216
14 novembre 2013	9 h -11 h 30 13 h -15 h	ST-NARCISSE Centre communautaire Henri St-Arnaud 1, Place du Centre
16 novembre 2013	9 h -11 h 30 13 h -15 h	ST-TITE Club des aînés de St-Tite 480, boulevard St-Joseph
17 novembre 2013	9 h -11 h 30 13 h -15 h	STE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN CLSC – Salle Luce-Gagnon 90, chemin Rivière-à-Veillet
18 novembre 2013	9 h -11 h 30 13 h -15 h	CHAMPLAIN Centre du Tricentenaire (en haut) 961, rue Notre-Dame
19 novembre 2013	9 h -11 h 30 13 h -15 h	ST-ADELPHE Salle municipale (en bas) 150, rue Baillargeon
21 novembre 2013	9 h -11 h 30 13 h -15 h	STE-ANNE-DE-LA-PÉRADE Centre communautaire C. Henri Lapointe 100, rue de la Fabrique
30 novembre 2013	9 h -11 h 30 13 h -15 h	STE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN CLSC – Salle Luce-Gagnon 90, chemin Rivière-à-Veillet
1 ^{er} décembre 2013	9 h -11 h 30 13 h -15 h	ST-TITE CLSC – Salle 50 750, rue du Couvent

PORT DE QUÉBEC : HORAIRE BATEAU OCTOBRE 2013

ARRIVÉE	NOM DU NAVIRE	ORIGINE	DESTINATION	DÉPART	QUAI
01 oct. 08 h 00	AIDABELLA	Halifax – NE	Montréal – Canada	01 oct. 18 h 00	22 escale
02 oct. 09 h 00	CRYSTAL SYMPHONY	Halifax – NE	Montréal – Canada	02 oct. 18 h 00	22 escale
02 oct. 08 h 00	SEVEN SEAS NAVIGATOR	Saguenay – Québec	Montréal – Canada	02 oct. 21 h 00	21 escale
04 oct. 07 h 00	MAASDAM	Charlottetown – IPE	Montréal – Canada	04 oct. 17 h 00	21 escale
04 oct. 08 h 00	SEVEN SEAS NAVIGATOR	Montréal – Canada	Saguenay – Québec	04 oct. 20 h 00	103 escale
05 oct. 08 h 00	CRYSTAL SYMPHONY	Montréal – Canada	Halifax – NE	05 oct. 22 h 00	21 escale
05 oct. 08 h 00	AIDABELLA	Montréal – Canada	Halifax – NE	05 oct. 18 h 00	30 escale
06 oct. 07 h 00	MAASDAM	Montréal – Canada	Charlottetown – IPE	06 oct. 17 h 00	21 escale
11 oct. 08 h 00	EURODAM	Saguenay – Québec	Baie Comeau – Canada	13 oct. 17 h 00	22 destination
11 oct. 08 h 00	VEENDAM	Saguenay – Québec	Saguenay – Québec	13 oct. 16 h 00	30 destination
12 oct. 08 h 00	SEABOURN SOJOURN	Saguenay – Québec	Saguenay – Québec	13 oct. 18 h 00	21 escale
13 oct. 08 h 00	CELEBRITY SUMMIT	Charlottetown – IPE	Gaspé – Québec	14 oct. 18 h 00	103 escale
15 oct. 08 h 00	SEABOURN SAJOURN	Saguenay – Québec	Saguenay – Québec	15 oct. 18 h 00	21 escale
17 oct. 08 h 00	REGATTA	Cornerbrooke – TERN	Montréal – Canada	17 oct. 21 h 00	22 escale
18 oct. 08 h 00	SILVER WHISPER	Saguenay – Québec	Montréal – Canada	18 oct. 23 h 00	22 escale
20 oct. 08 h 00	SILVER WHISPER	Montréal – Canada	Saguenay – Québec	20 oct. 23 h 00	22 escale
20 oct. 08 h 00	REGATTA	Montréal – Canada	Sydney – NE	21 oct. 18 h 00	30 escale
21 oct. 07 h 00	CRYSTAL SYMPHONY	Halifax – NE	Montréal – Canada	21 oct. 18 h 00	22 escale
21 oct. 08 h 00	AIDABELLA	Halifax – NE	Montréal – Canada	21 oct. 18 h 00	21 escale
22 oct. 08 h 00	SEVEN SEAS NAVIGATOR	Saguenay – Québec	Montréal – Canada	22 oct. 21 h 00	21 escale
24 oct. 08 h 00	SEVEN SEAS NAVIGATOR	Montréal – Canada	Saguenay – Québec	24 oct. 18 h 00	22 escale
25 oct. 08 h 00	AIDABELLA	Montréal – Canada	Halifax – NE	25 oct. 18 h 00	30 escale
25 oct. 08 h 00	CRYSTAL SYMPHONY	Montréal – Canada	Halifax – NE	25 oct. 22 h 00	21 escale

TABLE DES MARÉES OCTOBRE 2013 CHAMPLAIN

JOUR	HEURE	PIEDS	MÈTRES	JOUR	HEURE	PIEDS	MÈTRES	JOUR	HEURE	PIEDS	MÈTRES			
1	0327	3.0	0.9	11	0157	6.2	1.9	21	0800	3.9	1.2			
	0745	4.6	1.4		1115	4.3	1.3		1136	5.6	1.7			
	TU	1621	3.3		1.0	FR	1503		5.2	1.6	MO	1945	3.9	1.2
MA	2027	4.6	1.4	VE	2257	3.9	1.2	LU	2333	6.2	1.9			
2	0424	3.3	1.0	12	0303	5.9	1.8	22	0836	3.9	1.2			
	0827	5.2	1.6		1221	3.9	1.2		1218	5.6	1.7			
	WE	1700	3.3		1.0	SA	1615		4.9	1.5	TU	2021	3.9	1.2
	ME	2057	4.9		1.5	SA				MA				
3	0506	3.3	1.0	13	0006	3.6	1.1	23	0015	6.2	1.9			
	0903	5.6	1.7		0421	5.6	1.7		0915	3.9	1.2			
	TH	1733	3.6		1.1	SU	1327		3.6	1.1	WE	1300	5.2	1.6
	JE	2127	5.6		1.7	DI	1736		4.9	1.5	ME	2100	3.6	1.1
4	0551	3.6	1.1	14	0130	3.6	1.1	24	0051	5.9	1.8			
	0942	5.9	1.8		0542	5.6	1.7		0957	3.6	1.1			
	FR	1800	3.9		1.2	MO	1442		3.6	1.1	TH	1345	4.9	1.5
	VE	2151	5.9		1.8	LU	1842		4.9	1.5	JE	2139	3.3	1.0
5	0627	3.9	1.2	15	0245	3.6	1.1	25	0139	5.2	1.8			
	1015	5.9	1.8		0651	5.6	1.7		1045	3.3	1.0			
	SA	1839	3.9		1.2	TU	1545		3.6	1.1	FR	1436	4.6	1.4
	SA	2224	6.6		2.0	MA	1939		5.2	1.6	VE	2218	3.0	0.9
6	0712	4.3	1.3	16	0357	3.6	1.1	26	0230	4.9	1.5			
	1054	6.2	1.9		0754	5.6	1.7		1136	3.0	0.9			
	SU	1912	4.3		1.3	WE	1636		3.6	1.1	SA	1533	3.9	1.2
	DI	2257	6.6		2.0	ME	2027		5.6	1.7	SA	2315	3.0	0.9
7	0754	4.3	1.3	17	0457	3.6	1.1	27	0330	4.3	1.3			
	1130	6.2	1.9		0848	5.9	1.8		1233	2.6	0.8			
	MO	1948	4.3		1.3	TH	1715		3.6	1.1	SU	1642	3.9	1.2
	LU	2233	6.9		2.1	JE	2106		5.9	1.8	DI			
8	0833	4.3	1.3	18	0548	3.6	1.1	28	0024	2.6	0.8			
	1215	6.2	1.9		0936	5.9	1.8		0445	3.9	1.2			
	TU	2030	4.3		1.3	FR	1757		3.9	1.2	MO	1333	2.6	0.8
	MA					VE	2142		6.2	1.9	LU	1748	3.6	1.1
9	0015	6.9	2.1	19	0633	3.9	1.2	29	0139	2.3	0.7			
	0924	4.3	1.3		1018	5.9	1.8		0554	3.9	1.2			
	WE	1303	5.9		1.8	SA	1833		3.9	1.2	TU	1433	2.3	0.7
	ME	2109	4.3		1.3	SA	2221		6.6	2.0	MA	1842	3.6	1.1
10	0100	6.6	2.0	20	0721	3.9	1.2	30	0245	2.3	0.7			
	1012	4.3	1.3		1057	5.9	1.8		0654	3.9	1.2			
	TH	1357	5.6		1.7	SU	1912		3.9	1.2	WE	1521	2.3	0.7
	JE	2200	3.9		1.2	DI	2257		6.6	2.0	ME	1927	4.3	1.3
								31	0342	2.6	0.8			
									0742	4.3	1.3			
								TH	1606	2.6	0.8			
								JE	2003	4.6	1.4			